



SAINT-POLYCARPE

---

# AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 février 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 28<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux-mille-vingt-deux.

Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et  
responsable du greffe